

## SEPTEMBRE

| DIMANCHE | LUNDI                | MARDI                   | MERCREDI   | JEUDI  | VENDREDI   | SAMEDI            |
|----------|----------------------|-------------------------|--|--|--|-------------------|
|          |                      |                         |  |  | 1  | 2<br>Messe 19h30  |
| 3        | 4<br>Fête du Travail | 5 Séance<br>conseil 20h | 6   | 7  | 8  | 9<br>Messe 19h30  |
| 10       | 11                   | 12                      | 13  | 14   | 15   | 16<br>Messe 19h30 |
| 17       | 18                   | 19                      | 20  | 21  | 22<br>* début période<br>candidature   | 23<br>Messe 19h30 |
| 24       | 25                   | 26                      | 27  | 28   | 29 Purge du<br>réseau d'aqueduc<br> | 30<br>Messe 19h30 |

## OCTOBRE

| DIMANCHE                                 | LUNDI   | MARDI   | MERCREDI   | JEUDI | VENDREDI   | SAMEDI   |
|--|---|---|--|-------|--|--|
| 1  | 2 Séance<br>conseil 20h                         | 3   | 4     | 5     | 6 * fin période<br>candidature à<br>16h30                      | 7<br>Messe 19h30   |
| 8  | 9 Action de<br>Grâces<br>* Bureau fermé         | 10  | 11  | 12    | 13   | 14<br>Messe 19h30  |
| 15                                       | 16<br>Commission de<br>révision de 19h<br>à 22h | 17<br>Commission de<br>révision de 10h<br>à 13h | 18  | 19    | 20 * DATE<br>LIMITE POUR<br>RETOUR<br>CONSOMMATION<br>EAU 2017 | 21 Collecte<br>bouteilles/canettes<br>vides au profit<br>École Mgr-Brunault<br>Messe 19h30 |
| 22                                       | 23  | 24  | 25  | 26    | 27   | 28<br>Messe 19h30  |
| 29 VOTE PAR<br>ANTICIPATION<br>12H À 20H | 30  | 31  |  |       |  |  |



# LE BULLETIN MAJELLOIS

Volume 12 numéro 4 Septembre-Octobre 2017

### Des nouvelles de votre Conseil...

Les membres du Conseil municipal ont adopté le règlement régional RM-2017 concernant la sécurité publique. Ce règlement a permis d'unifier tous les règlements RM qui étaient en vigueur sur le territoire de la MRC Pierre-de Saurel. Le directeur de la Régie d'incendie Pierreville/Saint-François-du-Lac ainsi que l'inspecteur municipal ont été nommés comme agent de la paix afin de mettre en application certaines mesures dans ce règlement.

Le projet d'agrandissement de la caserne de pompier située à Pierreville a été retenu afin de bénéficier d'une aide financière du Gouvernement du Québec. Les membres du Conseil municipal de Saint-Gérard-Majella ont appuyé la demande de la Régie d'incendie Pierreville/Saint-François-du-Lac afin qu'elle puisse aller en règlement d'emprunt pour un montant de 850 000 \$ pour ce projet.

Un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé afin qu'un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire soit adopté à une prochaine séance.

Le contrat avec la Société protectrice des animaux de Drummondville a été renouvelé au montant de 2.35 \$ par citoyen.

### CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

Les travaux avancent bien. Nous sommes présentement rendus aux travaux de peinture et de finition. Pour le moment, la date prévue pour la fin de travaux est en début octobre.

### ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

Vous trouverez les informations concernant les élections municipales 2017 dans votre bulletin Majellois.



## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Lundi 2 octobre 2017 à 20h

Mardi 14 novembre 2017 à 20h

### Membres du Conseil municipal

#### Maire

M. Luc Cloutier 450 881-5650

#### Conseillers

M. Georges-Henri Parenteau 450 789-2617

Maire suppléant

M. Éric Tessier 450 789-0947

Responsable de la voirie

M. Jacques Mondou 450 789-5664

Délégué à la Régie d'incendie Pierreville/SFL

M. Georges Forcier 450 405-7676

Responsable du comité des loisirs

M. Claude Villiard 450 789-3143

Responsable des questions familiales et des aînés

M. Jean Beaubien 450 789-0843

Délégué à la Régie d'incendie Pierreville/SFL

Responsable du réseau aqueduc

#### Inspecteur municipal

Stéphane Morin 450 494-0823

smorin@pierredesaurel.com

### Bureau municipal

435, rang St-Antoine

Saint-Gérard-Majella, Qc J0G 1X1

Téléphone et fax : 450-789-5777

Mme Anny Boisjoli, directrice gén./ et secrétaire-trés.

**Facebook :** [www.facebook.com/stgerardmajella/](http://www.facebook.com/stgerardmajella/)

**Courriel :** [info@munistgerardmajella.com](mailto:info@munistgerardmajella.com)

**Site web :** [www.saintgerardmajella.ca](http://www.saintgerardmajella.ca)

#### **HORAIRE :**

Lundi et mardi de 8h00 à 16h00

Mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00

### Services aux citoyens

Bureau de Poste Yamaska : 450 789-2317

COOP de santé Shooner/Jauvin : 450 568-3296

COOP Internet Pierre-De Saurel : 450 782-3306

Cours d'eau MRC (Mme Trudel) : 450 743-2703

Régie incendie Pierreville/SFL : 450 568-2171

Service des animaux : SPAD 855 472-5700

Transport adapté et collectif : 450 746-7827

Les Entreprises Inc.  
**STÉVÉ  
CHAGNON**

Fabrication et soudure

Tél.: 450-789-2604

Télécopieur: 450-789-2608

29A Marie-Victoria ouest  
Yamaska, Qc, J0G 1W0

## Vie paroissiale Saint-Gérard-Majella



### Opération dîme 2017-2018

Dans la pensée des Anciens et Anciennes, la dîme était perçue comme une contribution annuelle des catholiques pour permettre au curé de la paroisse de vivre décemment et d'assurer le bon fonctionnement de la paroisse, on en faisait même un des sept commandements de l'Église, «Droits et dîmes tu paieras à l'Église fidèlement.» Les raisons que l'on donnait étaient, «pour les frais du culte divin et pour l'entretien des pasteurs.» (Question 482). Vérification faite, le mot «dîme» n'apparaît ni dans le Catéchisme de l'Église catholique (1992), ni dans le Code de Droit Canonique (1984), le livre qui régit la vie des catholiques de l'Église catholique. Ah! Ah! crieront certains, nous ne sommes donc pas obligés de payer la dîme. C'est vrai en partie, mais qu'arrivera-t-il si personne ne contribue financièrement à la vie de la paroisse ? Comment seront assurés les services de baptême, d'eucharistie, de confirmation, de mariage, de funérailles et par qui et où seront-ils offerts ? Et qu'en sera-t-il de l'éducation à la foi chrétienne, non seulement des jeunes, amis des adultes également ?

Ce que nous appelons la «dîme», que nous devrions appeler *contribution à la vie paroissiale*, existe pour permettre aux chrétiennes et chrétiens qui le désirent de se donner les moyens et les services religieux qui les aident à grandir et fortifier leur foi. La question est simple : désirons-nous nous donner ces moyens et services pour grandir dans notre foi et aider ceux et celles qui veulent naître et grandir dans la foi chrétienne ?

**Le diocèse de Nicolet**, auquel appartient la paroisse Saint-Michel, comprenant les municipalités de Saint-Gérard-Majella, Saint-David et Yamaska, **suggère de demander 65\$ pour l'année 2017-2018 pour chaque adulte catholique**. Bien entendu, chaque personne donne selon la générosité de son cœur et la capacité de ses moyens financiers.

### Célébration de première communion

La célébration est prévue pour la fin de novembre 2017. Les parents désireux de présenter leur enfant à la célébration de première communion sont invités à communiquer avec la paroisse Saint-Michel (presbytère) au (450) 789-2115 ; des rencontres de préparation au pardon et communion sont prévues en octobre et novembre ; le nombre d'enfants est limité, premier arrivé, premier servi.

### Reçus d'impôt

La loi des impôts du Canada et du Québec exige que les organismes de charité comme les paroisses doivent être en mesure de justifier l'émission de reçus d'impôt qu'elles donnent ; pour la paroisse, la méthode la plus simple et la plus efficace est le système des enveloppes – ben non, pas les brunes – servant pour les cueillettes de collectes lors des messes ou autres célébrations religieuses.

### Ça s'en vient...

Comme vous, chrétiennes et chrétiens de Saint-Gérard-Majella, je suis avec intérêt l'avancement des travaux du Centre de services municipaux de Saint-Gérard-Majella ; il sera aussi pour la Municipalité et pour ses citoyens, le lieu de rendez-vous pour fêter et célébrer. Nous avons hâte!

PAR LIONEL EMARD, PTRE-CURÉ

# Triplez vos intérêt!



Planifiez votre cotisation **CELI 2018**  
dès maintenant et vos intérêts seront  
triplés jusqu'au 4 janvier 2018.

Ça vous intéresse?  
Téléphonez-nous ► 819 293-8570

 **Desjardins**  
Caisse de Nicolet

## RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Nous procéderons au rinçage du réseau d'aqueduc le :

**Vendredi 29 septembre 2017 en journée**

Lors de l'exécution de ces travaux, il est possible que la pression de l'eau soit réduite.

Nous regrettons sincèrement les incon vénients que cela vous occasionnera. Soyez assurés que cette procédure s'avère nécessaire afin de maintenir la meilleure qualité d'eau possible. Nous espérons pouvoir compter sur votre coopération et nous vous remercions à l'avance de votre compréhension.

*Stéphane Morin, inspecteur municipal*



## 8 OCTOBRE JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS

L'ensemble des élus de la MRC de Pierre-De Saurel tient à souligner le travail exceptionnel et l'engagement des pompiers desservant la région.

Merci à ces femmes et ces hommes formés qui travaillent avec professionnalisme pour assurer notre sécurité au quotidien :

Service de sécurité incendie de Saint David  
Régie Intermunicipale de Protection Incendie Louis-Aimé-Massue  
Service de sécurité incendie de Saint-Ours

Service de sécurité incendie de Saint-Roch-de-Richelieu  
Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy  
Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac

MRC  
Pierre-De Saurel  
CRÉDIT PHOTO : PASCAL COURNOYER



Les cours de **Zumba** reprennent très bientôt! Peu importe votre niveau de forme physique, plaisir garanti!

Voici l'horaire des cours ainsi que les différents endroits :

🎵 Lundi et jeudi, salle municipale St-Robert, 19 h : début lundi 18 sept

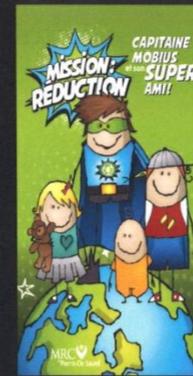
🎵 Mardi, gymnase école de Saint-David, 19 h : début le mardi 26 sept

**ZUMBA for Kids** AUSSI cours de **ZUMBA enfants/parents**, salle municipale St-Robert, samedi 9 h 30 : début le samedi 23 septembre

Pour informations et inscriptions : Mélanie au (450) 789-5542

## Maintenant disponible à votre bibliothèque et au bureau municipal!

Chaque famille ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans résidant sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel aura l'opportunité d'obtenir une copie du livre à sa garderie ou à son CPE. Si votre enfant ne fréquente pas un tel milieu, rendez-vous à la MRC, à votre bibliothèque municipale ou encore au bureau de votre municipalité pour obtenir votre copie. Visitez aussi la page <https://missionreduction.com/0-5-ans> pour avoir accès à toutes les activités pour enfants!



### MISSION: RÉDUCTION LE LIVRE

Capitaine Möbius et son super ami! raconte l'histoire du capitaine Möbius, un héros interplanétaire responsable de faire le ménage des différentes planètes du système solaire. Pour réaliser sa mission, il est à la recherche d'un partenaire capable de l'aider dans le tri de tous les déchets.

Par l'explication de sa mission, le capitaine Möbius aborde différents aspects de la gestion des matières résiduelles.

Vous êtes responsable d'une garderie privée? Contacter Véronique Massé au 450 743-2703 pour tout savoir de la trousse d'activités et du livre Mission : Réduction.

## DÉNEIGEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020



La Municipalité de Saint-Gérard-Majella demande des prix pour le contrat de déneigement de ses infrastructures municipales pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Les soumissions, portant la mention *Déneigement hiver* seront reçues jusqu'à **12h00, le lundi 2 octobre 2017** au bureau municipal situé au

435, rang St-Antoine à Saint-Gérard-Majella pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Le contrat de déneigement comprend :

- Le chemin d'accès et le stationnement du Centre de services municipaux ainsi que l'application de sel;
- L'entrée du réservoir d'eau potable au parc Raymond-Mondou;
- Déneigement de l'entrée du 435, rang St-Antoine;
- Cinq (5) bornes-fontaines.

L'entrepreneur doit procéder au déneigement dès qu'il y a une accumulation de neige de deux centimètres et demi (2,5 cm).

Le stationnement et l'accessibilité des boîtes aux lettres doivent être dégagés et sécuritaires en tout temps.

L'entrepreneur devra posséder une assurance responsabilité relativement à l'exécution des travaux et dégage la Municipalité de toute responsabilité en dommages.

Aucune sous-traitance ne peut être donnée sans l'assentiment écrit de la Municipalité.

**Afin de soumissionner, vous devez vous procurer le devis ainsi que le formulaire de soumission sur notre site Internet à [www.saintgerardmajella.ca](http://www.saintgerardmajella.ca) (Dans l'onglet communiqués) ou au bureau municipal sur les heures d'ouverture.**

Pour toutes informations complémentaires, vous devez vous adresser au bureau municipal au 435, rang St-Antoine à Saint-Gérard-Majella, par téléphone au 450-789-5777 ou par courriel à [info@munistgerardmajella.com](mailto:info@munistgerardmajella.com).

## RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU 2017

Veillez inscrire la lecture de compteur d'eau au bas de cette feuille réponse. Vous devez prendre tous les chiffres incluant le zéro à la fin.

- ❖ Par la poste au 435, rang St-Antoine, St-Gérard-Majella, Québec, J0G 1X1
- ❖ Par courriel à [info@munistgerardmajella.com](mailto:info@munistgerardmajella.com)
- ❖ Par téléphone au (450) 789-5777
- ❖ Par dépôt dans la boîte à l'extérieur du bureau municipal.

Veillez retourner le tout d'ici le **20 octobre 2017** au bureau municipal. À défaut de cela, votre consommation de l'année précédente sera majorée de 10% et l'ajustement réel sera fait à la prochaine lecture.

Merci de votre collaboration!

### LECTURE DE LA CONSOMMATION

|  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|

NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE ou EMPLACEMENT: \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

ADRESSE COURRIEL : \_\_\_\_\_

DATE \_\_\_\_\_

**\*\* POUR TOUTES CONSOMMATIONS SUPPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ UTILISER LE FORMULAIRE QUI SE TROUVE SUR NOTRE SITE INTERNET.**

## ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

Lors des prochaines élections municipales générales, le 5 novembre 2017, vous serez invité à élire une mairesse ou un maire ainsi que des conseillères et des conseillers qui veilleront à l'administration et au développement de votre municipalité.

Il est important de bien comprendre le milieu municipal afin de participer activement à la vie démocratique de votre milieu. Et pourquoi ne pas poser votre candidature lors des prochaines élections pour occuper l'un des postes d'élu ou encore inviter quelqu'un à le faire?

### Comment se porter candidat

#### Choix d'un poste

Une personne peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil d'une municipalité.

#### Conditions d'admission

Pour ce faire, lors d'une élection générale, elle doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et résider sur ce territoire de façon continue ou non depuis au moins les 12 derniers mois, le 1er septembre de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale ou, dans le cas d'une élection partielle, au moins les 12 derniers mois à la date de la publication de l'avis d'élection.

#### Formulaire à obtenir

On peut se procurer le formulaire de déclaration de candidature au bureau du président d'élection de la municipalité au 435, rang St-Antoine à Saint-Gérard-Majella.

#### Période pour déposer sa candidature

La période pendant laquelle une personne peut déposer sa déclaration de candidature dûment remplie, accompagnée des documents appropriés, au bureau du président, débute le 44e jour soit le **22 septembre 2017** et se termine à 16 h 30 le 30e jour précédant celui qui a été fixé pour le scrutin soit le **6 octobre 2017**.

#### Candidatures et résultats - Élections municipales de 2017

Les noms des candidates et des candidats seront rendus publics à compter du 22 septembre 2017 jusqu'au 6 octobre 2017. Les noms des élus sans opposition seront rendus publics à la suite de la fermeture des mises en candidature.

Le 5 novembre 2017, les noms des candidates et des candidats élus par scrutin seront disponibles sur le site Web du DGEQ après la clôture des bureaux de scrutin (20 h).

Pour toutes informations, vous pouvez vous adresser à la présidente d'élection sur les heures de bureau soit le lundi et mardi de 8h à 16h et le mercredi et le vendredi de 8h à 12h, sauf le 6 octobre entre 9h et 16h30.

Anny Boisjoli, présidente d'élection



### Abris d'auto

Selon la réglementation municipale, la date permise pour l'installation d'un abri d'auto pour l'hiver est du 15 octobre 2017 au 30 avril 2018.



Collecte annuelle de bouteilles et canettes vides le **samedi 21 octobre**, dès 9 h. Déposez-les au bord de la route et nous les ramasserons avec plaisir! Tout l'argent amassé servira à l'organisation d'activités à l'école Mgr-Brunault de St-David. Alors videz roulotte et cabanon et faites votre don! Soyez généreux!

Durant tout le mois de **novembre**, faites du ménage tout en faisant du bien autour de vous! En effet, l'école Mgr-Brunault s'associe à l'organisme *Les Super Recycleurs* et fera la collecte de tissus, cuir, vêtements, toutous, literie, chaussures, sacoches (et plus encore) et ce, peu importe leur état.

En novembre, allez déposer vos sacs à l'école entre 8 h et 15h ou tous les mardis soirs de novembre entre 18 h 45 et 20 h. En fonction du poids reçu, un chèque sera remis à l'école en guise de remerciement pour cette contribution. Faites du bien à la planète et aux jeunes de votre région!



## **Mise aux normes des installations septiques**

La mise aux normes des installations septiques est toujours en vigueur pour les résidences qui ne sont pas conformes ou qui n'ont pas d'installation.

### **Jusqu'à ce jour :**

25 résidences se sont conformées sur un total de 77;  
13 permis ont été délivrés et sont en attente de procéder;  
39 résidences n'ont pas fait l'objet de demande de permis à ce jour.

### **Étapes importantes pour la mise aux normes :**

- 1- Contacter un ingénieur ou technologue afin qu'il procède à une étude de caractérisation;
- 2- Trouver votre entrepreneur;
- 3- Apporter une copie de votre étude au bureau municipal et votre soumission afin d'obtenir un permis d'installation;
- 4- Informer le bureau municipal lorsque les travaux s'effectueront.

### **\*\*\* PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE**

Lorsque les travaux sont terminés, vous devez apporter les factures au bureau municipal. L'aide financière est limitée au coût réel des travaux. Vous pouvez aussi inclure l'étude de caractérisation.

Le versement de l'aide financière s'effectue lors des séances du Conseil municipal. Des frais fixes de 100 \$ par matricule sont chargés afin de couvrir les frais d'intérêts temporaires et les frais d'administration.

**Le programme d'aide financière se termine le 31 décembre 2017. Après cette date, il ne sera plus possible de bénéficier de l'aide de la municipalité pour le financement même si vous en aviez fait la demande.**

Il ne vous reste donc que quelques semaines pour vous conformer et pour être admissible à l'aide financière.

Après cette date, des démarches légales seront entreprises par la municipalité afin de respecter les exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer au (450) 789-5777.

## **AUTOMNE... POURQUOI LES FEUILLES CHANGENT-ELLES DE COULEUR ?**



**L'automne amène avec lui une explosion de couleurs dans les arbres. On associe souvent les coloris avec les températures. Le mercure n'est cependant pas le responsable du phénomène.**

Le changement de couleur qui s'opère sur les feuilles à l'automne est lié à la baisse de luminosité.

Les arbres ont besoin de la lumière du soleil pour faire de la photosynthèse, le processus par lequel ils purifient l'air. Les feuilles se gorgent alors de chlorophylle, une substance qui leur donne une teinte verte et qui contribue à l'absorption des rayons.

À l'automne, les rayons du soleil frappent moins directement notre hémisphère; le manque de lumière indique aux arbres qu'il est temps de se mettre en dormance pour l'hiver. Moins de lumière, donc moins de photosynthèse et moins de chlorophylle dans les feuilles.

Il se forme alors une sorte de bouchon à la base des feuilles, qui empêche la circulation de la chlorophylle. Les feuilles reprennent ainsi des teintes de rouge, de jaune et d'orangé, leurs couleurs naturelles, avant de mourir.

Il faudra ensuite plusieurs jours de grands vents pour détacher les feuilles des branches et dénuder les arbres.

Un bel automne à tous !

